



Camp Adjudant Brasseur
Rue Militaire
4540 AMPSIN

<http://fraternelle12-17tpt.jimdo.be>

A tous les membres effectifs de la Fraternelle 12-17 Cie Tpt

Compte rendu de l'Assemblée Générale du 12 janvier 2011

A. Présences

1. Membres Présents :

Mr Sohet Bernard	Vice Président – Secrétaire
Mr Dussaussois Luc	Vice Président
Mr Simon Jacques	Trésorier
Mr Dassonville Francis	Trésorier Adjoint
Mr Modaert Dimitry	Membre de droit

2. Membres excusés ayant donné procuration :

Mr Maheux Damien	Président
Mme Bodson Claudine	Secrétaire Adjointe

3. Membres absents :

Mr Collet Grégory	Membre de droit
Mr Firquet Henri	Membre de droit

B. Ouverture de la séance.

Le Président faisant fonction Mr Dussaussois ouvre la séance en remerciant Mr MODAERT pour la rapidité et la clarté du nouveau site internet ouvert par ses soins.(suite à la demande formulée lors du dernier CA)

B. Ordre du jour

1. Approbation des comptes 2010 de la Fraternelle.

- Le trésorier donne à l'assemblée lecture des recettes et dépenses de l'année écoulée.
- Le trésorier donne lecture du bilan de l'année écoulée.
- Les membres présents approuvent les comptes.
- Un membre fait remarquer au trésorier qu'il devrait réduire, au minimum, le montant se trouvant sur le compte courant en le plaçant sur le compte épargne (suivant le règlement d'ordre intérieur)

2. Modification des statuts.

- Art 2 : Lire :
 - A partir du 01 avril 2011, le siège social de l'association est établi à l'Etat-Major du 4 Bataillon Logistique,(4 Bn Log) Camp Roi Albert, chaussée de Liège, 65 à 6900 Marche-en-Famenne, dépendant de l'arrondissement judiciaire de Marche-en-Famenne Au lieu de :
. Le siège social de l'association est établi au Camp Adjudant Brasseur, rue militaire, 4540 Ampsin.

- Art 10 : Lire : Les membres de droits sont les représentants du 4 Bn Log en les personnes du Chef de Corps, de l'Adjudant de Corps et du Caporal de Corps ; à ce titre ils sont exemptés du paiement de la cotisation annuelle... au lieu de : Le Commandant, l'Adjudant d'Unité et le Président des Volontaires en exercice de l'unité marraine de par leur fonction bénéficient du statut de membre de droit ; à ce titre ils sont exemptés de paiement de la cotisation annuelle.
- Art 12 : Lire :
 - Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres : un secrétaire et un trésorier, ce dernier au lieu de : Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres , un président, un secrétaire et un trésorier, ce dernier
 - Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si trois membres (effectifs et de droits) sont présents. Au lieu de Le Conseil d'administration ne peut délibérer valablement que si cinq membres (effectifs et de droits) sont présents

3. Devenir de la Fraternelle

- Le Commandant du 4 Bn Log a introduit (suite à notre requête) une demande auprès de MDN pour parrainer notre Fraternelle suite à la dissolution de la 12 Cie Tpt
- A ce jour,(12 janvier) aucune réponse de MDN n'est parvenue au Commandant du 4 Bn Log.

4. Approbation du nouveau WEBMASTER

- La fonction de WEBMASTER étant une attribution du Conseil administration, les membres de l'Assemblée Générale, ne prennent pas position.
- Par contre les membres de l'assemblée Générale acceptent à l'unanimité la nomination de Mr MODAERT comme administrateur dès la fin de son mandat de membre de droit se terminant à la dissolution de la 12 Cie Tpt (01 avril 2011).

5. Approbation des activités pour 2011

- Le Conseil d'administration proposait comme activité 2011 :
 - Dans le courant du 1er semestre une journée retrouvailles axée autour d'un BBQ et d'activité en plein air au Camp de Marche-en-Famenne
 - Dans le courant du 2ème semestre le Bingo annuel au Camp de Marche-en-Famenne.
- L'Assemblée Générale marque son accord à l'unanimité quand au deux activités proposées.

6. Divers

- Pas d'autres points soulevés par les membres de l'Assemblée Générale.

C. Clôture de la séance

Le Président faisant fonction clôture la séance en invitant les membres de l'Assemblée Générale à prendre le verre de l'amitié à la cafétéria de la 12 Cie Tpt.



Bernard SOHET
Vice Président
Secrétaire